



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 15 juillet 2019

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Police de l'Eau  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la réalisation de forages en vue de la pose de sept piézomètres sur les territoires des communes de Fénay, Perrigny-lès-Dijon et Saulon-la-Rue porté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Référence : 2019\_10\_DDT

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 25 juin 2019 vous m'avez transmis le dossier concernant la pose de piézomètres dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau au niveau d'anciennes décharges « communales » situées au droit de la Nappe de Dijon Sud. Cette démarche fait partie intégrante de la réalisation de diagnostics complémentaires, au droit de cinq anciennes décharges de Perrigny-lès-Dijon, Saulon-la-Rue et Fénay, portés par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge pour le compte des trois communes ci référencées.

C'est avec une attention particulière que le dossier a été instruit par la CLE. Ses observations se font en cohérence avec le SAGE de la Vouge, adopté le 3 mars 2014, notamment avec :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire ;
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin ;
- Objectif général VI : Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud.

Il est rappelé que la pose de ces sept piézomètres (et de leurs suivis ultérieurs) répond également aux objectifs du contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021. Celui-ci vise la reconquête qualitative et quantitative de cette ressource définie comme stratégique pour l'Alimentation en Eau Potable du sud de l'agglomération Dijonnaise.

La CLE a noté les caractéristiques des forages :

- les piézomètres situés à Perrigny-lès-Dijon et à Fénay sont inscrits dans les Périmètres de Protection Éloigné (PPE) :
  - du puits d'Alimentation en Eau Potable de « Champ Levé » (N°BSS : 04998X0044) situé à Perrigny-lès-Dijon, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;
  - du puits d'Alimentation en Eau Potable du forage de Longvic « les Herbiottes » (N°BSS : 04994X0692) situé à Marsannay-la-Côte, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Dijon Métropole ;
- la profondeur des forages varie de 12 à 23 m et ne recoupe que la nappe superficielle de Dijon Sud ;
- aucun prélèvement n'est envisagé, hormis ceux qui seront nécessaires au suivi de la qualité de la nappe ;
- les forages sont conçus de manière à éviter toute infiltration d'eau superficielle et sont sécurisés.

La CLE donne un avis favorable à la pose de sept piézomètres, en vue du suivi de la qualité de la nappe de Dijon Sud au droit de cinq anciennes décharges, portée par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, sur les communes de Fénay, Perrigny-lès-Dijon et Saulon-la-Rue.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO



Copie à :

- Monsieur le Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)